



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.750**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16216- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : LES MILLES - SECTEUR DE L'ENFANT - CESSIION DE TERRAIN**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON

**Excusés sans pouvoir :**

M. Helliott BRAMI, M. Maurice CHAZEAU, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Martine FENESTRAZ, M. André GUINDE, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 11/07/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

-

**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : LES MILLES - SECTEUR DE L'ENFANT - CESSION DE TERRAIN - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville a été saisie par la SPLA Pays d'Aix Territoires, d'une demande de cession gratuite d'une portion d'un ancien chemin rural déclassé pour une surface d'environ 334 m<sup>2</sup> mitoyenne de la ZAC de l'Enfant

La SPLA Pays d'Aix Territoires formule sa demande en sa qualité de concessionnaire de cette ZAC qui a été créée, je vous le rappelle, à l'initiative de la Communauté du Pays d'Aix.

L'acquisition de cette parcelle s'inscrit dans la maîtrise foncière des emprises nécessaires pour la mise en œuvre de la voie des Frères Perret prolongée destinée à assurer la desserte de la partie nord de l'opération.

L'administration des Domaines consultée a défini la valeur vénale de la parcelle de 334 m<sup>2</sup> à 8 000,00 € HT, par lettre en date du 3 mai 2011.

Compte tenu du caractère public et d'intérêt général de cette opération je vous propose d'accepter cette cession à titre gratuit.

Je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la cession gratuite de l'emprise définie dans l'exposé qui précède à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de l'aménagement des accès de voirie de la ZAC de l'Enfant.

- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'adjoint délégué au Foncier, Cadastre, Gestion des Propriétés Communales et des Bâtiments Communaux, à signer l'acte définitif et toutes pièces afférentes à ce dossier.

**2011.750 - LES MILLES - SECTEUR DE L'ENFANT - CESSION DE TERRAIN**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 45</b>
<b>Présents</b>	<b>: 34</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 45</b>
<b>Pour</b>	<b>: 45</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
16, rue Borde  
13357 MARSEILLE CEDEX 20

Pole gestion publique

DIVISION FRANCE DOMAINE  
SERVICE  
38 BD BAPTISTE BONNET  
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par :

Tgdomaine013@dgfip13.finances.gouv.fr

Tel 04 42 37 54 05

☎: 04.42.37.54 08

Ville d'Aix en Provence  
Direction Générale Adjointe des Services  
Direction du Foncier et Gestion du Patrimoine  
Mutations Foncières  
Hôtel de Ville  
13613 Aix en Provence Cedex

Aix le 03/05/11

**Objet** Demande d'évaluation d'un terrain situé dans le périmètre de la ZAC du quartier de l'Enfant non cadastré

**V/Référence** : lettre du 07/04/2011 (Affaire suivie par Mme PELLETIER)

**N/Référence** : avis 2011-001V1251

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence vous avez sollicité l'évaluation, d'un délaissé de chemin rural d'une superficie de 334 m<sup>2</sup>, situé dans le périmètre d'extension de la ZAC de' L'Enfant( en zone UEF du POS de la ville d'Aix en Provence )  
J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale actuelle du bien dont il s'agit, présumé libres de toute location ou occupation, est de 8000€

(HUIT MILLE EUROS HT)

**Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée**

COURRIER ARRIVEE			
DIRECTION FONCIER ET GESTION DU PATRIMOINE			
09 MAI 2011			
N°			
AF	MF	GPC	DDC
		CAU	JVBI

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques  
Directrice Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte  
d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône,  
Par déléation,  
L'Inspecteur  
JE ROBERT

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines  
Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques



Rue Henri Delaunay

Rue Gustave Eiffel

© 2011 Tele Atlas

Data SIO, NOAA, U.S. Navy, NGA, GEBCO  
Image © 2011 Aerodata International Surveys

Google

